

Frais de déplacement au Québec

Paragraphe 17 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels
Divulguation des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2023-2024
Trimestre : Janvier - Mars

Nom de la personne	Fonction	But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
									Montant	Description
Nicole Martineau	Présidente	Rencontre avec le Secrétariat aux emplois supérieurs	2024-02-15	Québec (Capitale-Nationale)	359,64 \$	0,00 \$	0,00 \$	46,70 \$	0,00 \$	Aucun autres frais inhérents